

Séance du 23 Décembre 1934

L'an mil neuf cent trente-quatre et le vingt-trois Décembre, à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau s'est réuni, en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe Bouché premier adjoint.

Étaient présents: M. M. Marégot, Biraubert, Darbessan, Azum, Ladère, Beyret, Blanchard, Cycheune, Lavière.

Absents: M. M. Roger de Lassus, Boudoumet, Lasque, Dor, Clavier, Maupomé, Suberbielle.

Emprunt
pour les Chômeurs.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du nombre important de chômeurs que la fermeture des usines vient de jeter dans la rue, il va être indispensable, dans cette mauvaise période de l'année, de venir en aide aux ouvriers sans travail et à leur famille.

Il rappelle qu'au mois de Janvier 1932, le Conseil Municipal avait décidé l'affiliation de la commune au Fonds départemental de chômage et avait voté un crédit prévisionnel à cet effet.

La situation actuelle étant beaucoup plus grave qu'il y a trois ans, toutes les usines étant fermées, il estime qu'il y aurait lieu pour le Conseil Municipal de prendre une délibération semblable, afin que les chômeurs puissent être secourus.

La commune n'ayant pas de ressources disponibles, il propose à l'Assemblée de voter un emprunt à court terme, d'une somme de trente mille francs à contracter à la Caisse des Dépôts et Consignations, établissement qui prête actuellement au taux le plus avantageux.

Le Conseil Municipal.

Qui l'expose de M. le Maire

Vu la liste des chômeurs qui se sont fait inscrire à la Mairie.

Décide, à nouveau, l'affiliation de la ville de Montrejeau, au "Fonds Départemental de chômage".

Vote, à titre de crédit prévisionnel, pour assurer le paiement de la part contributive de la commune (24%) dans le montant des allocations qui seront servies éventuellement aux chômeurs, un emprunt de Trente mille francs, qui sera contracté, à la diligence de M. le Maire, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion.

La commune se libérera de la somme due à l'établissement prêteur par suite de cet emprunt, en dix années, à compter du premier Janvier 1935 au moyen de dix annuités comprenant outre la somme nécessaire à l'amortissement, l'intérêt du dit capital, à 5.35 par an.

Le taux d'amortissement de cet emprunt étant de 13.042, 462%, l'annuité à verser s'élèvera à 3.912, 73 et le paiement en sera assuré au moyen de 8.24 centimes extraordinaires recouvrables

Approbation préfectorale
du 11 Janvier 1935

pendant dix ans à partir du 1^{er} janvier 1931.

L'Assemblée autorise enfin M. le Maire à signer le traité qui interviendra ultérieurement entre l'établissement prêteur et la commune pour la fixation des conditions du prêt.

Commission de chômage

M. Bouché rappelle que la Commission de chômage récemment constituée, est composée de :

- 1^o M. le Maire
- 2^o de M. M. Briaumont et Borbessan conseillers municipaux
- 3^o de M. M. Teltz et Estade industriels
- 4^o de M. M. Ozune et Barthe employés.

Indigents notoires

La séance publique étant terminée, le conseil, en comité secret, accepte sur la liste des assurés sociaux, indigents notoires :

le sieur Dupuy Jean Marie
et la dame Louve Barthe.

et accorde

La séance est levée à midi.

Blanchard
Briaumont
C. Ozune
Teltz
Barthe
Briaumont